



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – trois, le 07 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 28 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Philippe LUYAT

Excusés : Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JEANNIN - Elodie JODAR, pouvoir donné à Valérie CHALLON - Sandrine BOSCARO, pouvoir donné à Frédéric MAUGIRON

Nombre de suffrages exprimés : 15                      Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

### Délibération n° D\_11\_07032023

#### **11. Vente de la parcelle AC n° 131 à Monsieur SUDRE Jean-Louis**

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par Monsieur Jean-Louis SUDRE afin que la commune lui cède la parcelle AC n°131, située à Susville, Les Marais des Sagnes, de 285 m<sup>2</sup> dont elle est propriétaire.

Après vérification, il a été constaté que la parcelle susmentionnée est une parcelle jouxtant la propriété de Monsieur SUDRE et complètement enclavée. Elle est située en zone naturelle en périmètre de protection éloignée des captages d'eau potable au PLU de la commune.

Monsieur SUDRE en propose l'achat à 0.45 €/m<sup>2</sup>, soit la somme de 128,25 € pour la totalité de la parcelle. Il a été rappelé que les frais de notaire restaient entièrement à la charge de l'acquéreur.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal,**

**Valide la cession de la parcelle AC n° 131 aux conditions suivantes :**

Désignation	Surface en m <sup>2</sup>	Classement au PLU	Prix au m <sup>2</sup> en €	Prix total en €	Acquéreur
AC 131 Susville	285	Npe	0.45	128,25	SUDRE Jean-Louis 1266B route des Maquisards 38350 SUSVILLE

**Charge le Maire** d'effectuer les démarches nécessaires pour mener à bien ce dossier et l'autorise à signer tout document y afférent.

**Le Maire,  
Emile BUCH**

*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication sur le site internet  
de la commune [www.susville.fr](http://www.susville.fr)  
le 09 mars 2023.  
Le Maire, Emile BUCH.*

